

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025-06-12
COMITE SYNDICAL DU 02 JUIN 2025**

TABLEAU DES EFFECTIFS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à 18h15, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle de réunion des bureaux administratifs de Massugas, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD n'a pu se tenir par absence du quorum.

Par conséquent,

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin à 14h30, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais a été reconvoqué, en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle de réunion des bureaux administratifs de Massugas, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 28 mai 2025

Délégués en exercice : 39

Délégués présents à l'ouverture de la séance : 07

Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : Fabrice MICHEL

Agents USTOM présents :

Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable Administratif et Financier, LAVILLE Laury, Directeur des Services Techniques, OESTEREICH Sabine, Assistante de Direction,

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : LAVIGNAC Marie-Claude / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : MICHEL Fabrice, LE GOUZOUGUEC Yannick / **Communauté de communes du Pays Foyen** : LACHAIZE Yolande, GROSSIAS Mireille, CELESTE Patricia / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : MALANDIT-SALLAUD Christian.

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, BOURDIER Christian, FAURE Charles / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : MALAMBIC Benjamin, Bris Daniel, MOTHES Christophe, MIQUEU Christophe / **Communauté de communes du Pays Foyen** : MAS François, ROBERT Pierre, ROUBINEAU Jean-Pierre / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : MARTY Bruno, MERCIER Bastien, LAMARCHE Alexandre.

Absents non excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : DUVAL Viviane, ANGELY Jacques, THIBEAU Daniel, QUEBEC Christophe / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : LABORDE Thierry / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : GUIMBETEAU Yannick / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOIDÉ Thierry, CHAUMARD Jean-Pierre, MARTY Sylvain, REY Jean-Louis / **Communauté de communes du Pays Foyen** : GARCIA Miguel, MARGOUILLE Michel, PLAT Tristan, / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : CHAMPAGNE Marie-Claude, ARDOUIN Eliam, LABARBE Anne-Marie, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis.

TABLEAU DES EFFECTIFS 2025

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le précédent tableau des effectifs (voté le 08/10/2024) faisait état de 14 postes, dont 14 pourvus et 0 vacants.

Vu la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les avancements de grade :

- Suppressions de postes :
 - 2 postes adjoint technique territorial
- Création de poste pour avancement de grade en 2025 :
 - 1 poste de rédacteur
 - 1 poste adjoint technique territorial Principal 1^{ère} classe
 - 3 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

il convient d'ajuster le tableau des effectifs

Le Président propose d'ajuster le tableau dans le sens suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS 2025					
Grades ou emplois	Catégories	Temps de travail	EFFECTIF AU 27/05/2025		
			Pourvu	Vacant	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Rédacteur	B	35h		1	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	35h	3	1	4
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	35h	2		2
Adjoint Administratif Territorial	C	35h	0		0
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur Principal	A	35h	1		1
Ingénieur	A	35h	0		0
Agent de maîtrise	C	35h	1		1
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	C	35h	2		2
Adjoint Technique Territorial Principal 2° classe	C	35h	4	1	5
Adjoint Technique territorial	C	35h	1		1
TOTAL			14	3	17

Après avancement de grade, les postes correspondants aux grades initiaux devront être supprimés

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, des membres présents et représentés ;

– **DECIDE :**

- **De modifier le tableau des emplois tel que décrit dans la présente délibération.**

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le

Le 1er Vice- Président,
Par délégation du Président,

Fabrice MICHEL



2025/30



Envoyé en préfecture le 10/06/2025
Reçu en préfecture le 10/06/2025
Publié le
ID : 033-253303499-20250602-D20250612-DE

SLOW

